

La concertation, clé du développement des énergies renouvelables dans l'Aude

Dès 2018, le Département de l'Aude s'est doté d'une stratégie territoriale partagée de développement des énergies renouvelables. Elle sert désormais de référence pour les collectivités du département, notamment au sein des Plans Climat Air Énergie territoriaux (PCAET).



LE PROJET

Lauréat de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en juillet 2015, le Département de l'Aude désigne un coordinateur, pour mener à bien sa politique de transition énergétique et en particulier l'élaboration d'une stratégie concertée de développement des énergies renouvelables.

Pour mener à bien ce projet, il s'entoure d'un groupement composé d'Axenne (études en énergies renouvelables), Auxilia Conseil (démarche de co-construction) et Amélie Vallon (paysagiste). Leur mission se déroule en 3 phases : état des lieux, étude des potentialités et stratégie et plan d'actions. En parallèle, deux approches de concertation sont menées. La première consiste à impliquer les différentes parties prenantes du développement des énergies renouvelables à l'échelle départementale et la seconde à interroger les EPCI à leur échelle. La stratégie du Département se fonde donc à la fois sur le croisement des différents intérêts et une vision territorialisée.



LES ÉTAPES

Au démarrage du projet, quatre instances consultatives sont constituées, les Comités de Transition Énergétique (CTE), représentant respectivement les élus du territoire, les partenaires publics et privés du département, les acteurs experts des questions de patrimoine et paysages, et enfin les citoyens. Chaque comité est consulté séparément sur les objectifs de production et les moyens pour les atteindre à partir des données d'état des lieux et de potentiels de production d'énergie renouvelable (phases 1 et 2). Le comité paysage et patrimoine identifie ainsi les zones à enjeux pour chaque filière d'énergie renouvelable. À cette étape, chacun des comités exprime des premières idées d'actions pour mener à bien l'ambition du Département (ex: mettre en place une charte d'intégration des énergies renouvelables sur les bâtiments). Quant aux EPCI, ils définissent leurs priorités stratégiques, sur la base de l'état des lieux et des potentiels de développement estimés pour leur territoire.

Chaque comité et chaque EPCI échange sur les filières à prioriser, le rôle du Département en appui aux parties prenantes (EPCI, communes, habitants, porteurs de projets), ainsi que les modalités de son implication concrète dans les projets.

Le comité des élus se réunit en phase 3 pour élaborer la stratégie sur la base des synergies mises en évidence entre les différents comités et l'ensemble des territoires. L'ambition de devenir Département à énergie

EN QUELQUES DATES

- Juil. 2015Département lauréaTEPCV
- Nov. 2015 Avr. 2016
 Cadrage de
 la mission et
 recrutement des
- Mars 2017
 Lancement des 4
 comités de transition
- Juin 2017-Janv. 2018
 Construction des
 priorités stratégiques
 avec chaque FPCI
- Nov. 2017
 Définition des orientations et objectifs stratégiques avec le
- Déc. 2017-Janv.
 2018
 co-construction
 du plan d'actions
- Juin 2018
 adoption de la stratégie en Consei



positive est actée, en accord avec l'objectif Région à énergie positive (REPOS) 2050 de l'Occitanie. De la même manière, il est décidé d'investir directement dans les sociétés de projets ou via la SEM créée par le SYADEN. Le plan d'actions est ensuite co-construit en inter-comité, citoyens y compris, avant d'être approfondi à l'échelle de chaque EPCI.

La stratégie est adoptée en juin 2018 par le Conseil départemental. Le coup d'envoi est donné en mai 2019 au cours du premier forum pour la transition énergétique qui a réuni plus de 1000 participants.

LES RÉSULTATS

Le Département de l'Aude s'est doté d'une stratégie ambitieuse au regard des objectifs poursuivis avec un rôle clé dans l'accompagnement du développement des projets d'énergie renouvelable. Bien que ce ne soit pas un document opposable, cette stratégie a un effet indirect sur les documents d'urbanisme et l'attribution des permis de construire d'installations d'énergie renouvelable par l'intermédiaire du pôle énergies de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) auquel siège le Département. Le plan d'actions est également décliné au travers des PCAET.

Si la concertation menée n'a pas été un remède miracle à la contestation des projets d'énergie renouvelable, elle a contribué à mettre les collectivités locales au cœur du développement des projets. De plus en plus de territoires, y compris des communes et leurs voisines, prennent l'initiative de développer des projets, notamment grâce aux outils mis en place par le Département comme le cadastre solaire. Le syndicat d'énergie de l'Aude propose désormais un service d'accompagnement des communes pour le développement des énergies renouvelables. La stratégie du Département joue un rôle déterminant sur la question de la répartition de valeur des projets et contribue à pacifier les débats soulevés par les sites d'implantation des unités de production.





OURS

Conception: CLER – Réseau pour la transition

énergétique

Rédaction: Charlotte Tardieu

Contributeurs: Jean-Michel Mesplié, chef de

projet, Département de l'Aude. **Création graphique :** Mathilde Gayet

- Kreion Studio

À RETENIR



2 ANS de concertation



PERSONNES mobilisées au sein de 4 comités de transition énergétique :

- >> 28 élus des communes et EPCI de l'Aude
- >>> 50 entreprises et acteurs du secteur des énergies renouvelables
- 25 associations audoises intervenant dans le secteur de l'éducation à l'environnement, la préservation du patrimoine et de l'environnement
- >> 29 habitants de l'Aude



au forum départemental pour la Transition Énergétique

LES +

- Offir la possibilité à chaque groupe d'intérêt de construire son propre positionnement permet d'éviter de reproduire la confrontation souvent stérile rencontrée sur le terrain.
 Par exemple, bien que sans accord sur le niveau de contribution au mix énergétique du département, tous les comités ont jugé nécessaire le développement de l'éolien. Fort de ce constat, le débat a pu se concentrer sur les conditions de développement de la filière, notamment le bon dimensionnement des parcs, au regard de la préservation des valeurs touristiques du territoire.
- Décliner l'étude des potentiels d'énergies renouvelables à l'échelle de chaque EPCI motive les élus locaux à participer et facilite l'articulation entre les mesures départementales et les plans d'actions territoriaux. La mise à disposition des données a aidé à l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) et à la mise en application de la stratégie du Département.

POUR EN SAVOIR + :

- Consulter les ressources documentaires associées
- > Contacter Jean-Michel Mesplié : jean-michel.mesplie@aude.fr